

**ASSESSORAT DE L'ÉDUCATION, DE L'UNIVERSITÉ, DES POLITIQUES DE
LA JEUNESSE, DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET DES SOCIÉTÉS À
PARTICIPATION RÉGIONALE
DÉPARTEMENT SURINTENDANCE DES ÉCOLES**

AVIS

Session ordinaire d'examens destinés à vérifier la connaissance de la langue française
aux fins prévues par la LR n° 12/1993
(Arrêté de l'Assesseur réf. n° 12177/2022)

Dans le cadre des mesures de précaution face à la pandémie du SARS CoV2, **l'épreuve écrite** de la session ordinaire d'examens destinés à vérifier la connaissance de la langue française aux fins prévues par la LR n° 12/1993 pour l'année 2022 se déroulera **en ligne le 6 septembre 2022**.

L'appel et la vérification de l'identité des candidats débiteront à **8h30** selon l'ordre alphabétique des candidats inscrits.

Pour faciliter les opérations d'identification, les candidats sont invités à présenter le même document qu'ils ont utilisé pour l'inscription en ligne.

Les candidats disposeront de quatre heures pour l'épreuve écrite et seront autorisés à utiliser un dictionnaire unilingue français.

Le calendrier des épreuves orales en ligne sera fixé par le jury et fera l'objet d'un avis publié le jour de l'épreuve écrite sur le site <https://scuole.vda.it/index.php/accertamento-francese> .

Les candidats intéressés ont la possibilité de se connecter pour une brève simulation du déroulement de l'épreuve écrite le 31 août 2022 de 9h30 à 11h00.

Toutes les indications nécessaires pour la simulation et le déroulement de l'épreuve seront publiées sur le site <https://scuole.vda.it/index.php/accertamento-francese> avant le 31 août.

Le présent avis vaut notification à tous les effets.

Aoste, le 19 août 2022